AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0654
FR0013227113-FS0418

11 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er mai 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC et détenir, indirectement, 1 582 153 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 4,42% du capital et 3,46% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	1 555 076	4,35	1 555 076	3,40
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	5 618	0,02	5 618	0,01
Goldman Sachs Bank Europe SE	13 906	0,04	13 906	0,03
Goldman Sachs & Co. LLC	81	ns	81	ns
Goldman Sachs Asset Management International	7 472	0,02	7 472	0,02
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**1 582 153**	**4,42**	**1 582 153**	**3,46**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 312 235 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions SOITEC et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 636 261 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 634 937 actions SOITEC résultant de la détention de 40 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 17 août 2026 et le 30 avril 2036 ; et

- 1 324 actions SOITEC résultant de la détention de 6 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 19 mars 2027, à des prix compris entre 60 € et 100 €.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 45 785 014 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.